

Portant définition des périodes et modalités des opérations d'inscription administrative pour l'année universitaire 2022-2023

LE PRÉSIDENT,

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article D612-6,
- Vu les statuts d'Avignon Université modifiés et approuvés le 21 mai 2019,
- Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 24 mars 2022,
- Vu l'élection de Monsieur Philippe ELLERKAMP à la présidence d'Avignon Université en conseil d'administration du 4 décembre 2019,

ARRÊTE

Article 1 :

Les opérations d'inscriptions administratives pour l'année universitaire 2022-2023 se dérouleront selon calendrier annexé au présent arrêté.

Article 2

Toute demande d'inscription au-delà du calendrier prévu à l'article 1 du présent arrêté devra faire l'objet d'une demande d'autorisation d'inscription tardive.

Article 3

Le présent arrêté sera affiché de manière permanente en zone présidence et à la direction des études et de la scolarité.

Il sera consultable sur le site internet de l'université dans le recueil des actes et des décisions à la rubrique « actes réglementaires » (Arrêtés relatifs aux études et à la scolarité).

Il sera transmis à monsieur le Recteur de Région Académique, Chancelier des Universités.

Article 4

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 9 juin 2022

Le Président d'Avignon Université

Philippe ELLERKAMP



Pièce jointe : calendrier fixant les périodes et les modalités d'inscription.

Calendrier relatif aux inscriptions et réinscriptions administratives - Année universitaire 2022-2023
PRIMO-ENTRANTS

		INSCRIPTION EN LIGNE (Pour les cas particuliers, possibilité de rendez-vous et dépôt des pièces à fournir au Bureau de la scolarité pour validation définitive de l'inscription)
LICENCE 1 / BUT 1ere année	Candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission de Parcoursup entre le 02/06/2022 et le 11/07/2022	Du 6 juillet au 15 juillet (12h) 2022
	Candidats ayant accepté définitivement ou non une proposition d'admission de Parcoursup entre le 12/07/2022 et le 21/08/2022	Du 12 juillet au 26 août 2022
	Candidats ayant accepté une proposition d'admission de Parcoursup à partir du 22/08/2022	22 août au 20 septembre 2022
	Candidats admis via les procédures DAP / Campus France	Du 6 juillet au 15 juillet et du 22 août au 30 septembre 2022 - VOUS RENDREZ-VOUS OBLIGATOIREMENT
DAEU A et B (présentiel + CNED)		Du 1er juillet au 7 novembre 2022 (présentiel) et du 30 septembre au 16 janvier 2023 (CNED)
LICENCE 2 / LICENCE 3 / LICENCE PROFESSIONNELLE / BUT 2e année		Du 1er juillet au 30 septembre 2022
MASTER 1 - phase principale*		Du 25 juin au 8 juillet 2022
MASTER 1- 1ere phase complémentaire*		Du 9 juillet au 18 juillet 2022
MASTER 1- 2e phase complémentaire*		Du 19 juillet au 26 août 2022
MASTER 2		Du 6 juillet au 31 octobre 2022
Tous niveaux de diplôme	Candidats internationaux ne résidant pas sur le territoire français (en échange et hors échange)	Du 6 juillet au 15 juillet et du 22 août au 30 septembre 2022 - VOUS RENDREZ-VOUS OBLIGATOIREMENT
DOCTORAT		Du 1er juillet au 30 novembre 2022
DIPLÔME UNIVERSITAIRE		En fonction des dates d'ouverture de la formation

REINSCRIPTIONS		
		RE-INSCRIPTION SUR L'ENT (le cas échéant après avis favorable : parcoursup/validation d'études/candidature)
LICENCE 1 / BUT 1ere année (réorientation interne)	Candidats ayant accepté définitivement une proposition d'admission de Parcoursup entre le 02/06/2022 et le 11/07/2022 Candidats ayant accepté définitivement ou non une proposition d'admission de Parcoursup entre le 12/07/2022 et le 21/08/2022 Candidats ayant accepté une proposition d'admission de Parcoursup à partir du 22/08/2022	Du 6 juillet au 13 juillet (12h) 2022 Du 12 juillet au 26 août 2022 22 août au 20 septembre 2022 Du 1er juillet au 20 septembre 2022 Du 1er juillet au 15 juillet 2022
LICENCE 1 / BUT 1ere année (Redoublants hors staps)		
Redoublants LICENCE 1 staps		
DAEU A et B (présentiel + CNED)		Du 1er juillet au 7 novembre 2022 (présentiel) et du 30 septembre au 16 janvier 2023 (CNED)
LICENCE 2 / LICENCE 3 / LICENCE PROFESSIONNELLE / BUT 2e année		Du 1er juillet au 30 septembre 2022
MASTER 1 - phase principale*		Du 25 juin au 8 juillet 2022
MASTER 1- 1ere phase complémentaire*		Du 9 juillet au 18 juillet 2022
MASTER 1- 2e phase complémentaire*		Du 19 juillet au 26 août 2022
MASTER 2		Du 1er juillet au 31 octobre 2022
DOCTORAT		Du 1er juillet au 30 novembre 2022
DIPLÔME UNIVERSITAIRE		
	En fonction des dates d'ouverture de la formation	

* sauf recrutements étudiants internationaux, étudiants relevant de la formation en alternance ou de la formation continue.